



La loi de la liberté Méditations sur le Décalogue

Le nom de Dieu

Troisième commandement

« Tu ne prendras pas le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain; car l'Éternel ne tiendra pas pour innocent celui qui prendra son nom en vain. »

Exode 20.7

Le commerce d'autographes semble jouir d'une prospérité peu commune. De nombreuses firmes exploitent les noms des vedettes de cinéma, de la télévision ou de la chanson dont la simple signature au bas d'une photo est devenue une ressource inespérée. Le public amateur de ces marchandises ignore souvent le nom véritable de ses idoles qui, presque toujours, prennent un pseudonyme pour rehausser leur prestige.

Dieu, lui, nous fait connaître son nom véritable. Celui-ci n'est pas une simple étiquette collée à sa personne. Il est irremplaçable. Ni placage ni description extérieure, le nom de Dieu est l'équivalent de sa propre personne. En nous révélant son nom, Dieu cesse d'être pour nous un inconnu, un être abstrait et solitaire. Comme la nuée et la colonne de feu témoignaient de sa présence auprès des tribus israélites qu'il conduisait à travers le désert, son nom révélé offrait également la garantie de cette proximité.

« Je suis celui qui suis » (Ex 3.14). Devant le miracle du buisson ardent ou au sommet du mont Horeb, Moïse comprend à qui il aura désormais affaire.

Pour un païen, connaître le nom de la divinité équivalait à posséder magiquement son dieu. Il pouvait ainsi subtiliser sa puissance et la rendre docile à ses projets. Une certaine technique de l'invocation lui donnait l'illusion de déjouer les projets funestes, de conjurer les malédictions et de se mettre à l'abri de forces obscures, malicieuses et redoutables.

Quel contraste avec la sérénité du croyant qui, lui aussi, invoque le nom de Dieu, mais dans des dispositions combien différentes! Il puise dans la révélation la connaissance que Dieu donne de sa personne et de ses desseins. Les vagues incertitudes cèdent la place à une ferme assurance. En l'invoquant de tout leur cœur, des faibles ont bravé des dangers et vaincu des géants. Et à travers leurs

faiblesses et leurs erreurs, le nom de Dieu demeurerait en eux le signe de sa puissance agissante et efficace.

C'est ce nom, c'est-à-dire la personne de Dieu, qu'il ne faut pas prendre en vain. Le troisième commandement nous invite à bannir de notre langage et de notre vie toute utilisation profane de son saint nom, depuis la plus grossière jusqu'aux plus subtiles. Car nous devons rendre compte un jour de nos paroles, de nos actes et de nos pensées.

Et tout d'abord de nos paroles. Chassons de notre langage les exclamations vulgaires qui nous paraissent peut-être sans gravité et auxquelles nous nous sommes accoutumés avec tant de désinvolture. Les invocations légères ou malignes du nom du Seigneur, aussi bien que les jurons grossiers, trouvent dans le ciel un Auditeur sans cesse présent et attentif. Aucune profanation de son nom ne lui échappe; aucun abus dont il ne tienne compte.

Nos actes peuvent compromettre à leur tour la sainteté de Dieu. Si nous restons silencieux devant les multiples abus de son nom, refusant de prendre la défense de sa réputation...; si en face du paganisme anti-chrétien qui resurgit un peu partout dans notre monde moderne et qui attaque avec virulence...; si nous n'échappons pas aux équivoques que condamne la sainteté de Dieu...; lorsque nous manquons du simple, mais difficile courage de dire non, n'aurons-nous pas, nous aussi, profané le nom de Dieu? C'est un danger redoutable que de croire en Dieu et d'hésiter entre le blanc et le noir, la lumière et les ténèbres, le oui et le non.

Enfin, notre attitude intérieure, nonobstant les apparences, pourrait être l'évidence d'une culpabilité et d'une profanation dans ce domaine.

Habituellement, nous pensons au troisième commandement à propos des blasphèmes impies des « gens du dehors ». Il est temps de nous rappeler que la loi de Dieu s'adresse tout d'abord à son peuple. Sa Parole est toujours un message personnel. Elle s'adresse à moi, mais ne m'autorise pas à m'ériger en juge. Elle m'invite et m'exhorte d'abord à ma propre conversion. À cette condition-là, le nom de Dieu ne sera pas blasphémé dans le monde.

Ainsi, ceux qui ne partagent pas notre foi ou qui la combattent prendront peut-être le temps d'écouter les chrétiens qui ne se contentent pas de parler de leur foi, mais qui la vivent profondément. Il nous faut entendre à bon escient les exigences de la Parole de Dieu, ses avertissements et ses promesses. Les actes religieux accomplis sans conviction ni but, ou ce qui est pis, dans un but tout à fait intéressé, sont les formes les plus déplorables de la profanation du nom de Dieu.

Le Seigneur nous révèle son nom : « *Je suis celui qui suis.* » Je me révèle comme je veux.

La tentation consiste à vouloir nous servir de Dieu et échapper en même temps à son appel contraignant. Ceci est plus grave que de jurer par la parole. Il est possible d'user d'un langage poli et respectueux, et néanmoins tomber dans la profanation et l'irresponsabilité. Il est possible de substituer notre religion personnelle à la révélation libératrice de Dieu. Dieu, ainsi que la Bible, la prière et les sacrements, moyens de grâce efficaces, peuvent devenir autant de tentations magiques lorsqu'ils sont employés en dehors de sa souveraine volonté. Si nous croyons que Dieu est le

fondement indispensable de notre vie, ne vivons pas comme s'il ne pouvait pas et ne voulait pas s'intéresser à notre vie quotidienne. Jésus a dit : « *Quiconque me dit : Seigneur, Seigneur! n'entrera pas forcément dans le royaume des cieux, mais celui-là seul qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux* » (Mt 7.21).

Quelle exigence redoutable de la part de celui qui n'a jamais pactisé avec la facilité et les faux-semblants! L'interdiction du troisième commandement vise avant tout les abus de nature religieuse. Nous ne pouvons pas être croyants pour des raisons matérielles, sociales, morales ou psychologiques. « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta pensée* » (Mt 22.37). C'est donc devant sa présence et sous sa garde que nous sommes appelés à vivre. C'est lui seul la raison et l'objet de notre foi.

Et puisque nous sommes appelés à défendre son nom devant les hommes, ne nous contentons pas de froncer les sourcils lorsque l'on jure par son nom ou lorsque l'on tient des propos injurieux à son égard. Notre vie entière doit lui obéir dans la plénitude. Il la veut dans sa totalité, cœur, âme, force et savoir, avec toute notre affectivité, au-dessus même de notre vie; avec toutes les possibilités qui sont mises par lui à notre disposition. Sa loi n'est pas une quelconque morale ni une suite de règles stéréotypées, mais elle est l'image même de sa propre action en faveur de l'homme. Dieu ne s'est-il pas offert à nous; ne s'est-il pas abaissé et appauvri totalement?

Dieu seul peut bien parler de Dieu! Il a honoré son nom. Il a enlevé les masques dont les hommes s'affublent. Il a refusé tout compromis avec l'impureté, le mensonge et l'hypocrisie. Jésus-Christ, son Fils, a prié ainsi : « *Père, [...] je t'ai glorifié sur la terre. [...] J'ai manifesté ton nom aux hommes* » (Jn 17.4,6), en ajoutant aussitôt : « *Je me sanctifie moi-même pour eux* » (Jn 17.19).

Sur la croix, le nom de Dieu fut avili, profané, aussi bien par les païens que par le peuple religieux par excellence. Et pourtant, sur cette colline où les passants injuriaient Jésus et où les bourreaux se moquaient de leur victime, Dieu a dressé une barrière infranchissable et il a sauvé pour toujours sa sainteté.

Il était descendu graver son nom, non plus sur des tables de pierre, mais sur la chair et par le sang de celui qu'il avait destiné à porter personnellement son saint nom parmi les humains.

Et au matin de Pâques, les ténèbres de la crucifixion furent définitivement chassées. Aux yeux de tous les hommes, Dieu fit éclater la gloire de son nom saint, juste et vrai. En Christ, ce nom est plénitude. Aussi, les hommes qui le prononcent et qui doivent l'annoncer savent qu'il n'y a pas dans le ciel ou sur la terre aucun autre nom par lequel nous puissions être sauvés.

Nul ne doit l'ignorer.

Aaron Kayayan, pasteur

La loi de la liberté – Méditations sur le Décalogue. Perspectives Réformées, Palos Heights, 1993.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2015. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))